

CHARTRE de la PARITÉ **dans les Centres dramatiques nationaux**

En décembre 2021, 18 directrices de Centres dramatiques nationaux faisaient entendre la voix de l'ACDN quant aux profondes inégalités encore à l'œuvre entre femmes et hommes dans le spectacle vivant : faiblesse des moyens de production dévolus aux équipes artistiques dirigées par des femmes, absence de parité dans les programmations, invisibilisation du travail des femmes en général et assignation à des espaces considérés à tort comme secondaires.

L'ACDN dénonçait les inégalités, le mépris et la condescendance entretenus dans les pratiques institutionnelles, perpétuant des rapports de domination et de pouvoir s'exerçant à tous niveaux et à tous les égards dans nos métiers, jusque dans les violences sexistes et sexuelles intolérables dénoncées haut et fort par des mouvements comme #metoo.

Lors de l'assemblée générale de l'ACDN du samedi 11 décembre 2021, les directrices et directeurs des Centres dramatiques nationaux ont décidé la mise en œuvre d'une **charte de la Parité**.

Celle-ci affirme **un engagement collectif clair pour la mise en œuvre concrète de la parité entre les femmes et les hommes dans les programmations ainsi que dans les moyens alloués aux équipes artistiques produites ou coproduites** (hors productions des directeurs et directrices, la parité devant s'appliquer au moment des nominations), **visant l'accès des femmes aux grands plateaux et une égale visibilité des femmes et des hommes dans la jauge offerte au public**.

Dès la saison 2022/2023 :

- Les Centres dramatiques nationaux s'engagent à composer des programmes mettant à l'affiche **au moins 50% de spectacles « mis en scène », « écrits et mis en scène » ou « conçus » par des femmes**.
- **Les moyens de production des Centres dramatiques nationaux seront répartis à égalité** entre des compagnies, collectifs, troupes dirigé.e.s par des femmes et des compagnies, collectifs, troupes dirigé.e.s par des hommes.

L'activation réelle de ces deux premiers engagements visera à atteindre un double objectif :

Offrir une même visibilité des œuvres et donc **offrir au public une jauge au moins égale** entre les spectacles « mis en scène », « écrits et mis en scène » ou « conçus » par des femmes et les spectacles « mis en scène », « écrits et mis en scène » ou « conçus » par des hommes.

Il est grand temps que les artistes femmes qui le souhaitent aient enfin les moyens de mettre en œuvre des projets ambitieux, **à destination des grands plateaux et des grandes jauges.**

Aujourd'hui, la parité commence à être intégrée dans les pratiques, les Centres dramatiques nationaux la mettent en œuvre depuis plusieurs saisons et les chiffres progressent, notamment en matière de répartition des moyens de productions alloués aux femmes, pourtant il reste nécessaire de donner un cadre clair et sans appel à la parité au sein du réseau des CDN.

L'ACDN estime que seul **un suivi chiffré** permettra d'atteindre des objectifs en matière de parité et souhaite que des indicateurs soient mis en place dans les **Contrats Pluriannuels d'Objectifs** de chaque CDN.

Ces indicateurs devront avoir des objectifs planchers de 50% pour les femmes.

La parité en termes de programmation sera évaluée par **saison**. La parité en matière de production sera évaluée sur des périodes de **trois années**.

Au terme de chaque mandat, l'objectif de parité des jauges offertes et d'accès des femmes au déploiement d'œuvres sur les grands plateaux sera observé.

Par ce geste, les Centres dramatiques nationaux entendent affirmer l'enjeu majeur que constitue l'égalité entre femmes et hommes dans le secteur culturel et dans les politiques publiques de l'Art et de la Culture.